

Soixante-dixième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, 9-12 octobre 2023, Le Caire (Égypte)

EM/RC70/INF.DOC.3 – Point 2 d de l'ordre du jour provisoire. *Intensifier les soins de santé mentale : cadre d'action*

Mesdames et Messieurs les membres du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale,

Le Conseil International des Infirmières (CII) se félicite de l'engagement constant de l'OMS en faveur du renforcement des soins de santé mentale dans la région de la Méditerranée orientale. Toutefois, nous souhaitons exprimer notre préoccupation face à la pénurie alarmante d'infirmières en santé mentale dans la région, que pointent tant l'*Atlas 2020 de la santé mentale* de l'OMS que le rapport du CII intitulé *Les personnels infirmiers en santé mentale dans le monde : il est temps d'accorder la priorité à la santé mentale et au bien-être et d'investir dans ces domaines*. Ce déficit se situe à un niveau inférieur à la moyenne mondiale et entraîne des répercussions profondes sur la couverture sanitaire universelle.

Dans un rapport (A/HRC/44/48), le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur le droit à la santé physique et mentale a insisté sur l'importance d'adopter une approche des soins de santé mentale qui soit fondée sur les droits de l'homme. Non seulement le respect des droits de l'homme favorise le bien-être et la dignité des individus, mais il permet aussi de remédier à la stigmatisation et à la discrimination associées à la santé mentale. Des effectifs suffisants de personnels infirmiers en santé mentale bien préparés sont indispensables pour assurer la prestation de soins centrés sur la personne et fondés sur les droits.

C'est pourquoi nous appelons les États Membres à :

1. **Investir dans les soins infirmiers de santé mentale.** Il est à cet égard essentiel de donner davantage d'importance et de visibilité au personnel infirmier en santé mentale. Cette démarche passe par un meilleur financement de la formation en soins infirmiers, en particulier dans le domaine des soins spécialisés en santé mentale.
2. **Investir dans la formation et le perfectionnement professionnel continu des infirmières.** Il est essentiel d'intégrer un enseignement basé sur les compétences

dans les programmes de premier cycle, comprenant à la fois des connaissances théoriques et une expérience clinique pratique dans le domaine de la santé mentale. En outre, il faut soutenir le perfectionnement professionnel continu dans le domaine de la santé mentale. Non seulement on renforcera ainsi l'approche fondée sur les droits de l'homme, mais on garantira aussi que les soins sont à la fois fondés sur des données probantes et centrés sur la personne, ce qui aura pour effet d'améliorer les résultats en matière de santé.

3. **Améliorer l'accès aux soins.** Le CII soutient fermement le passage d'un modèle institutionnel à un modèle communautaire intégré. Pour concrétiser cette transition, il faudra investir et prioriser tant les infirmières locales que les infirmières appelées, à l'avenir, à travailler dans ces domaines.
4. **Lutter contre la stigmatisation et la discrimination.** La stigmatisation, omniprésente dans la population et dans le secteur de la santé, est un obstacle majeur à l'amélioration des services de santé mentale et des soins auto-administrés. Les infirmières, en tant que professionnelles considérées comme les plus dignes de confiance, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la stigmatisation et contre la discrimination dans le domaine de la santé mentale. Le CII soutient la formation à la santé mentale en ligne *QualityRights* de l'OMS, qui récompense les infirmières participant à cette activité de développement professionnel par des crédits internationaux de formation continue.
5. **Collaborer avec le CII.** Le CII se consacre à l'avancement des soins infirmiers dans le monde, avec un fort accent sur la santé mentale. Nous invitons les États Membres à tirer parti de nos ressources, de nos idées et de notre expertise, en particulier à la lumière de notre rapport, pour renforcer la santé mentale dans la région.

En renforçant le personnel infirmier en santé mentale, nous pouvons faire en sorte que les soins soient non seulement accessibles, mais aussi empreints de compassion, fondés sur des données probantes et axés sur les droits. Cet investissement n'est pas seulement un impératif économique ou professionnel : il s'agit aussi d'un engagement résolu en faveur de la santé, de la dignité et des droits de l'homme de chaque individu dans la région de la Méditerranée orientale.

Je vous remercie.

CII 2022, *Les personnels infirmiers en santé mentale dans le monde : il est temps d'accorder la priorité à la santé mentale et au bien-être et d'investir dans ces domaines* – https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-04/ICN_Mental_Health_Workforce_report_FR_web_0.pdf